****ARRETE N° ………………………………………

**portant mise en congé sans traitement (stagiaire)**

M/Mme …………………………………….......

Catégorie…………… …………………………………………………………..

**Logo Collectivité**

Grade ……………………………………………

*Modèle (mis à jour juillet 2017)*

*Les éléments en italique bleu ne doivent être conservés que si la collectivité ou l’agent sont concernés.*

**Le Maire *(ou le Président)*** de **……………………………………………….,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée, relative à la réforme des retraites,

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

VU le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU l’arrêté en date du ……, à effet du …, portant nomination de M *(Mme)*……… au grade de … stagiaire,

VU la demande de mise en congé sans traitement à compter du …… présentée par M *(Mme)*……… par courrier en date du ……,

*(Le cas échéant) CONSIDERANT que le congé parental est accordé de droit jusqu’au 3ème anniversaire de l’enfant,*

*CONSIDERANT l’enfant ......... (préciser le prénom et le nom de l’enfant), né(e) le ......,*

*(Le cas échéant) CONSIDERANT que le congé parental est accordé de droit jusqu’à expiration d’un délai de trois ans à compter de l’arrivée au foyer de l’enfant adopté,*

*CONSIDERANT l’arrivée au foyer de l’enfant ......... (préciser le prénom et le nom de l’enfant), adopté(e) le ......,*

*(Le cas échéant) CONSIDERANT qu’un congé sans traitement pour stage ou scolarité est accordé de droit sur demande pour effectuer un nouveau stage dans l'une des trois fonctions publiques à la suite de la réussite à un concours ou pour effectuer une période de scolarité préalable à un recrutement en qualité de fonctionnaire civil, de magistrat ou de militaire,*

*(Le cas échéant) CONSIDERANT qu’un congé sans traitement pour raisons familiales peut être accordé, sous réserve des nécessités du service, pour donner des soins à son conjoint, à un enfant ou un ascendant lorsque les soins sont nécessaires à la suite d'un accident ou d'une maladie grave,*

*(Le cas échéant) CONSIDERANT qu’un congé sans traitement pour raisons familiales peut être accordé, sous réserve des nécessités du service, pour élever un enfant de moins de huit ans,*

*(Le cas échéant) CONSIDERANT qu’un congé sans traitement pour raisons familiales peut être accordé, sous réserve des nécessités du service, pour s'occuper d'une personne à charge atteinte d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne,*

*(Le cas échéant) CONSIDERANT qu’un congé sans traitement peut être accordé pour convenances personnelles,*

*(Le cas échéant) CONSIDERANT qu’un congé sans traitement peut être accordé pour permettre à l’agent d’être nommé dans un nouveau grade,*

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

M *(Mme)* ………, …..…*(grade)* stagiaire, est placé*(e)* en congé sans traitement à compter du …….jusqu’au………………inclus.

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, M *(Mme)*........ ne perçoit aucune rémunération.

*(Le cas échéant) Pendant la période de congé parental, M (Mme)........ ne perçoit aucune rémunération, mais conserve ses droits à l’avancement d’échelon réduits de moitié.*

*(Le cas échéant) La période de congé parental sera décomptée comme une période de travail à temps plein, pour la retraite CNRACL.*

*(Le cas échant) La période de congé pour présence parentale est prise en compte pour son intégralité, lors de la titularisation de l'agent, dans le calcul des services retenus pour le classement et l'avancement.*

ARTICLE 3 :

*(Le cas échéant) La demande de renouvellement devra être présentée 2 mois au moins avant l’expiration de la période en cours ou la demande de réintégration devra être formulée 2 mois au moins avant l’expiration de la dernière période de congé parental.*

**ARTICLE 4 (ou le cas échéant ARTICLE 3):**

Six semaines au moins avant sa réintégration, M *(Mme)*……… bénéficiera d’un entretien avec le *(ou la)* responsable des ressources humaines.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

* Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie,
* Comptable de la Collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire *(le Président)*,

*(prénom, nom et signature)*

ou

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité et signature)*

Le Maire *(ou le Président)*,

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :